



UAa - Centre urbain	AV - Agricole Valorisée
UAb - Nouvelle centralité	AP - Agricole Préservée
UAc - Centre bourg	NJ - Naturelle parcs et jardins publics
UAd - Coeur de village et Hameau	NV - Naturelle Valorisée
UBa - Péricentre intensification	NVJ - Naturelle Valorisée jardins partagés
UBb - Péricentre intermédiaire	NVC - Naturelle Valorisée carrière
UCa - Grand ensemble	NVs - Naturelle Valorisée STECAL
UCb - Ensemble d'habitat collectif	NP - Naturelle Préservée
UDa - Pavillonnaire diversifié	NPH - Naturelle Préservée Humide
UDb - Pavillonnaire diffus	NPR - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
UDc - Pavillonnaire ordonnancé	NE - Naturelle Equipement
UDd - Pavillonnaire densifié	NEs - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
UDe - Pavillonnaire Bord de Seine	NEI - Naturelle Equipement Espace de loisirs
UEa - Activité économique	NS - Naturelle Seine
UEm - Activité économique mixte	NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
UEf - Activité portuaire fluviale	NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle
UP - Zone Campus Paris Saint Germain	

UX - Equipement	Modalités d'application des dispositions réglementaires
1AU - Zone à urbaniser mixte	OAP de Secteurs à Echelle Communale
1AUE - Zone à urbaniser économique	Bande de 50 m
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain	Marge de recul (L-11-8 Code de l'Urbanisme)
1AUX - Zone à urbaniser équipement	Recul obligatoire
2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte	
2AUE - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique	
2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain	
2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement	

La qualité paysagère et écologique	Coeur d'ilot et îsère de jardin
Espace collectif végétalisé	Arbre identifié
Boisement urbain	Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)
Espace boisé classé - EBC	

La destination des constructions et l'usage des sols	La qualité urbaine et architecturale
Construction susceptible de changer de destination	Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche
Emplacement réservé mixité sociale	Ensemble bâti
Emplacement réservé	Continuité bâtie
Linéaire toute activité	Ensemble cohérent
Linéaire commercial	Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche
Servitude de localisation	
Périmètre d'attente de projet	
Tracé de voie ou chemin	

La morphologie et l'implantation des constructions
XX m Hauteur
XX% Coefficient d'Emprise au Sol - CES
XX% Coefficient de Plaine Terre - CPT
Limite communale

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
- OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
- OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
- OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4

**PARVENU LE**  
20 DEC. 2023

PLU  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
Grand Paris Seine & Oise

PLU APPROUVÉ POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA PRÉSENTE ANNÉE À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL FAITE EN DATE DU 16/01/2023

Le Président  
Philippe TAUTOU